

RESOLUTION DE LA REUNION DU PERSONNEL DE L'EPS D'ECUBLENS DU 26 JANVIER 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'établissement primaire et secondaire d'Ecublens - contraint à la fermeture totale ce lundi 23 janvier car 120 membres de son personnel étaient en grève - se sont réunis le jeudi 26 janvier.

Elles et ils ont pris acte des éléments suivants :

- L'Etat de Vaud a une fortune de 5.3 milliards, ce qui a notamment engendré un coût de 92 millions en intérêts négatifs de 2017 à 2021 (24 heures du 4 novembre, page 5).
- Il existe une ligne budgétaire « secrète » de 77 millions pour permettre une pleine indexation des salaires (24 heures du 20 décembre, page 6).
- La mobilisation du 23 janvier courant a réuni plus de mille grévistes dans le secteur de l'enseignement et plusieurs milliers de personnes à la manifestation de fin de journée à Lausanne.

Vu qu'en vertu de l'art. 25 de la LPers :

Art. 25 Adaptation de l'échelle

1 Le Conseil d'Etat **adapte** l'échelle des salaires au coût de la vie le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée.

2 Après consultation des associations du personnel, le Conseil d'Etat peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique.

Le Conseil d'Etat ne respecte pas ce cadre légal, étant donné qu'il a décidé unilatéralement une indexation très partielle des salaires, contrevenant donc à l'article 25 al. 2.

La réunion du personnel de l'EPS d'Ecublens redemande au Conseil d'Etat :

- 1. d'ouvrir sans délai des négociations avec les organisations du personnel ;**
- 2. d'annoncer avant le 31 janvier l'acceptation d'une amélioration de l'indexation prévue pour les salaires 2023.**

Sans réponse positive à ces deux demandes, la réunion du personnel de l'établissement primaire et secondaire d'Ecublens décide de **participer à nouveau à la grève de la fonction publique le 31 janvier 2023**, de participer à la manifestation du même jour et de **poursuivre la mobilisation tant que les négociations ne seront pas ouvertes.**

Ecublens, le 26 janvier 2023.

Copies : FSF, SUD et SSP

51 OUI ; 3 NON ; 1 abstention